

le 9 juillet 1997
le 8 juillet 1997
Maire.



[Signature]

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1997
DELIBERATION N° 97/06/176

**OBJET: ECOLE MATERNELLE DES TOURNELLES :
RENOVATION ET EXTENSION DU PREAU.**
Demande de subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Général de l'Essonne et de l'Etat notamment.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que dans le cadre du programme pluriannuel de mise en conformité des établissements scolaires de la commune, il est prévu de procéder à la rénovation et l'extension du préau de l'école maternelle des Tournelles afin de prévenir tous risques d'accidents et d'améliorer sa capacité d'accueil,

CONSIDERANT que l'opération, dont le montant est évalué à 500 000 Francs T.T.C., sera réalisée sur l'exercice 1997,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SOLLICITE auprès de l'Etat, du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général de l'Essonne et de tous autres organismes, l'octroi de subventions d'investissement au taux maximum correspondant à l'opération définie ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents et notamment les dossiers à fournir à l'appui des demandes de subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Député Maire,

[Signature]
Nicola DUPONT - AIGNAN

